

**Consultation publique sur les boisés de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Du processus de consultation et de la proposition de la Ville**

**MÉMOIRE DE JOSÉE GOUDREAU**

**Citoyenne de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Avocate et biologiste**

**avril 2015**

## 1. À propos de la démarche de consultation publique

Dans un premier temps et d'une façon générale, sans par ailleurs porter de jugement sur la pertinence ou non de conserver des boisés sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, il nous semble être en présence d'une démarche de consultation aux allures conviviales. Toutefois au-delà des apparences, la conversation démocratique quant à l'avenir des boisés sur notre territoire, ne semble pas être au rendez-vous puisque nombre de conditions préalables ne sont pas présentes dans le processus ainsi que dans le contenu.

Voici une liste sommaire des conditions absentes du processus actuel de consultation publique :

- Bonne foi de certaines parties en présence et absence d'agenda caché;
- Mise en place d'un processus de consultation favorisant la parole et la conversation citoyenne sous forme de grands forums et non de petits groupes fragmentés;
- Discussions initiées par des questions objectives et ouvertes;
- Majorité du temps consacré lors des séances à l'écoute des citoyens et non à la diffusion d'infos non-pertinentes, parcellaires, variables et de données datées;
- Exactitude de l'information verbale et écrite diffusée en quantité et en qualité;
- Accès à l'information avant le processus, pendant et après;
- Délais convenables avant et pendant chacune des étapes;
- Approche rigoureuse et scientifique dans la caractérisation des boisés ainsi que dans l'évaluation des conséquences de leur disparition sur le territoire (analyse économique);
- Approche globale : la consultation ne doit pas être découpée par boisés et viser la fragmentation des milieux naturels;

Dans le cadre de la présente consultation, il s'avère que les conditions nécessaires à une discussion franche quant à l'avenir des boisés, ne sont pas rencontrées et ce, pour les motifs suivants :

### **a) La formule retenue pour les rencontres citoyennes : frein à la diffusion de l'information et à la discussion ouverte.**

Les six rencontres citoyennes qui se sont tenues dans le cadre de la consultation des boisés portaient chacune sur des secteurs boisés géographiquement ciblés écartant du coup une discussion plus large sur l'ensemble des boisés. Les discussions portaient sur trois questions fortement tendancieuses<sup>1</sup>.

La formule choisie ne permettait que très peu d'échange entre les personnes présentes. Des 2.5 heures consacrées à la rencontre 1.5 heures étaient occupées à la présentation d'informations sommaires disponibles sur le site de la Ville à laquelle était jointe une période de 15 minutes de questions de précision. Suivait ensuite, entre 30 minutes et 40 minutes de discussion en vase clos

---

<sup>1</sup> Questions de discussion en sous-groupe : **1. La municipalité devrait-elle inclure des terrains boisés de votre voisinage dans son plan de conservation?** Le mot "terrains" minimise l'importance des milieux naturels visés. Le terme voisinage exclu une démarche et une vision globale. Lier la protection des boisés à leur intégration au plan de conservation évacue les autres possibilités. Il existe actuellement dans la Ville, pas pour longtemps, des boisés zonés agricoles en zone périurbaine qui bénéficient d'une protection à coût nul pour les citoyens, sans apparaître dans le plan de conservation. **2. Comment la municipalité devrait-elle encadrer le développement de terrains boisés qui ne seraient pas intégrés au plan de conservation?** La question est orientée puisqu'ici on présume qu'on ne souhaite pas protéger tous les boisés du territoire. De plus, faire un lien direct entre non intégration au plan de conservation c'est dire oui au développement est inexact. **3. Qui devrait payer pour les coûts associés à l'ajout de terrains boisés au plan de conservation?** Plan de conservation = achat est une fausse équation. La question pourrait être : Quels sont les divers moyens pouvant assurer la protection de ces boisés?

par table d'environ 6 personnes autour de trois questions préparées à l'avance<sup>2</sup> lesquelles orientaient clairement les discussions. Des représentants d'Acertys se promenaient entre les tables et nous invitaient parfois à discuter d'une autre question subjective avec beaucoup d'insistance alors que nous étions en plein débat.

Le tout se terminait (environ 20 minutes) par la lecture des comptes rendus des points de vue énoncés aux tables sans égard au nombre de personnes qui endossaient un point de vue plutôt qu'un autre. Une telle démarche occulte complètement les rapports de force présents au sein des groupes dans le but peut-être de taire l'opinion majoritaire laquelle souhaitait de façon manifeste la protection de tous les boisés sur le territoire. Les moyens de protection proposés par les participants furent variés tels le recours au zonage, à la servitude naturelle, aux ententes particulières avec des propriétaires déjà disposés à tout protéger (servitude à perpétuité) sans renoncer à leur droit de propriété.<sup>3</sup> L'acquisition étant évidemment, la solution du dernier recours.

## **b) Information fondamentale non-divulguée**

Les fonctionnaires municipaux présents aux rencontres citoyennes dont Luc Castonguay, directeur du service d'urbanisme de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et Francine Van Widen, chef de la Division environnement et développement durable ont fait, de façon répétée<sup>4</sup>, défaut d'informer les citoyens qu'une consultation publique avait été menée pas plus tard qu'en novembre dernier, laquelle portait sur une partie du territoire faisant l'objet de la présente consultation publique.

L'objet de cette consultation était la modification du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu dans le but d'urbaniser la zone périurbaine du secteur Saint-Luc/ L'Acadie sur lequel se trouvent 4 magnifiques boisés faisant aussi l'objet de la présente consultation. Le statut de zone périurbaine attribué au territoire visé par la modification au schéma d'aménagement constitue une forme de verrou précaire qui protège ce secteur de toutes formes de développement propres aux zones urbaines.

Malheureusement, le règlement 509 visait la levée de cette protection des boisés à coût nul pour les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu, si tant est que le MAMROT avalisait ce règlement adopté, le 10 décembre dernier, par la MRC du Haut-Richelieu sous la présidence du préfet Michel Fecteau, et ce, avant même la tenue de la présente consultation publique sur les boisés.

Les circonstances entourant l'adoption du règlement 509 ont semé des doutes quant à la gouvernance de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que celle de la MRC du Haut-Richelieu. De nombreux citoyens se sont opposés farouchement à l'adoption de ce règlement. Madame Renée Rouleau, mairesse de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a refusé de voter en faveur de cette modification au schéma parce que contraire aux grandes orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ainsi que de l'orientation 10. La mise à jour du présent mémoire me permet de préciser que le Ministre des Affaires municipales a depuis, soit le 13 février 2015 rejeté le règlement 509 et donné raison aux citoyens.

---

<sup>2</sup> Voir note de bas de page précédente note 1

<sup>3</sup> Le propriétaire du boisé près du ruisseau de la Barbotte à St-Athanase souhaite que soit protégé et conservé son boisé dans son entièreté et ce, sans acquisition de la part de la Ville. Il souhaite demeurer propriétaire du boisé et en assurer son entretien de façon à éviter sa dégradation dans le temps. La Ville a tenté d'acquérir ce boisé malgré la proposition du propriétaire à titre gratuit. Le congé de taxe dans ce cas précis pourrait être une option intéressante.

<sup>4</sup> J'ai assisté personnellement à 4 des 6 rencontres et jamais les fonctionnaires de la ville n'ont fait mention de la consultation de novembre 2014 touchant 4 boisés du secteur L'Acadie/Saint-Luc.

### **c) Absence d'un portrait global du plan de conservation actuel**

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu n'a pas jugé bon de nous fournir le détail du plan de conservation actuel avec le descriptif complet des coûts y étant associés alors qu'une grande partie de sa présentation portait précisément sur ce plan.

Voici la liste de ce que nous n'avons pas :

- Descriptif complet des boisés se trouvant dans le plan de conservation en terme de dimension, localisation, caractérisation et présence ou proximité de milieu humide ou de cours d'eau.
- Pour ces boisés, les moyens utilisés ou envisagés pour les protéger ainsi que les noms des propriétaires concernés.
- Si réglementation municipale : Laquelle? Adoptée quand? # résolution? Si a prévoir, prévue quand?
- Si achat : À qui ? Rapport d'évaluation ? Coût ? Acheté quand? # résolution?
- Si achat prévu quand ? Évaluation? Combien?
- Y a-t-il eu des échanges de terrains? Lesquels ? Évaluation préalable? Propriétaires impliqués? Coûts directs et indirects associés à ces transactions?
- Autres mesures mises en place pour protéger ces boisés ? Descriptions.
- De ces boisés du plan de conservation, y en a-t-ils qui ont été déboisés partiellement ou totalement? A-t-on permis la construction ? Si oui, quand ? Quelles résolution et pourquoi?
- Matrice graphique des boisés dans le plan de conservation actuel avec les numéros de lots;
- Matrice graphique des boisés en zone urbaine visés par la présente consultation avec les numéros de lots.

L'obtention et la diffusion de ces informations sont essentielles à la poursuite de notre réflexion collective sur la manière de protéger nos boisés dans l'avenir ainsi que sur la gouvernance de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en la matière. Après des demandes répétées et une lettre d'opinion à ce sujet dans le journal local, une partie de ces informations a été mise en ligne sur le site web de la Ville, elles demeurent toutefois incomplètes.

### **d) Biais dans l'information diffusée**

La démarche de consultation de la Ville ne tient pas compte de tous les enjeux, qu'ils soient liés à la santé où qu'ils soient environnementaux, sociaux, urbanistiques, esthétiques et économiques. La démarche de consultation ne tient par ailleurs pas compte de la nouvelle approche en matière d'urbanisme fiscal, laquelle chiffre les coûts liés à l'étalement urbain et à la disparition des boisés lesquels sont bien réels.

Pourtant, des informations sur les coûts d'achat des boisés et la perte en taxes y étant associée sont abondamment présentés dans le cadre de cette consultation. On va jusqu'à qualifier la pression exercée par les développeurs pour chacun des boisés identifiés au rapport synthèse. Aucune mention toutefois des études faites dans d'autres villes et certaines documentées par des banques, concernant les économies enregistrées et la croissance économique liées à la présence d'un couvert forestier urbain important.<sup>5</sup> Aucune réflexion sur les conséquences des changements climatiques et du positionnement de la Ville dans ce dossier.

---

<sup>5</sup> TD Economics: Special Report. (2014) Urban Forest: The Value of trees in the city of Toronto. <http://www.td.com/document/PDF/economics/special/UrbanForests.pdf>. Le cas de la ville de Oakville en Ontario illustre également les gains économiques importants liés à la protection des milieux naturels.

Pas de discussion ouverte et franche sur les moyens autres que l'acquisition comme mesure de conservation. Absence d'information en lien avec les grandes orientations gouvernementales en matière de protection des milieux naturels<sup>6</sup> et du bilan des pertes de superficie forestière à Saint-Jean-sur-Richelieu et plus largement en Montérégie<sup>7</sup>.

### **e) Choix de procéder partiellement par sondage est un mauvais choix**

Le choix de procéder à un sondage dans le cadre de la présente consultation est contestable puisque ceux-ci sont inadéquats en regard de questions aussi complexes. D'autant que le sondage porte non pas sur l'avenir des boisés mais sur l'orientation prise par le conseil de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu dans le dossier présentée le 25 mars dernier et de projets connexes dont le parc régional.

Qui a rédigé les questions? Quelles informations sont données? Qui sera sondé? Les promoteurs sont-ils exclus du sondage puisqu'on les a déjà tous contactés par écrits individuellement? Le propre d'un sondage téléphonique est qu'il ne doit pas occuper trop de temps or comment faire croire au sérieux d'un sujet si on lui consacre si peu de temps?

Nos inquiétudes par rapport au sondage se sont avérées. Des citoyens sondés nous ont communiqué avoir été bombardés de questions pendant 15 minutes sans informations véritables. Lecture rapide des questions biaisées sous forme d'énoncés auxquels les gens devaient répondre par un choix qui ne permettait pas une réflexion assez longue<sup>8</sup>. L'accent était davantage mis sur les impacts financiers soit une hausse du niveau de taxation évoquée par la Ville quoique non documentée, liée à la protection éventuelle des boisés.

Suite au sondage, des personnes sondées ont dit ne pas avoir vu leur niveau de compréhension des enjeux liés à la consultation des boisés augmenté. Au contraire, elles avaient davantage de questions sans réponse notamment quant à la nature réelle du parc régional.

### **f) Séance de dépôt des mémoires reportée et à huit-clos**

Lors du lancement de la consultation publique, les citoyens ont été informés qu'ils pourraient déposer leur mémoire lors de la séance publique du 25 mars dernier. Nous avons toutefois été informés à la mi-mars qu'il n'en serait rien.

Il est indiqué sur le site internet de la Ville que "les mémoires devraient être déposés au plus tard le 16 avril et que les citoyens qui le désirent pourront également présenter verbalement la position soutenue dans leur mémoire, à huis clos, devant un comité formé de 6 personnes."<sup>9</sup> La prise d'un rendez-vous préalable est obligatoire. À la lumière des plages horaires offertes, par la Ville, seulement 18 personnes pourront se prévaloir de cette opportunité.

Par ailleurs, l'imposition d'un huis clos aux citoyens c'est taire la parole citoyenne. C'est contrevenir à l'essence même d'une consultation publique qui offre la possibilité d'entendre tous les points de vue pour nourrir une réflexion collective. Pour un citoyen, le fait de soutenir son mémoire devant un

---

<sup>6</sup> Direction de l'aménagement et du développement local du ministère des Affaires municipales et des Régions, (2005) Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement : La protection du territoire et des activités agricoles, Addenda au document complémentaire révisé.

<sup>7</sup> Géomont (2009), Bilan des pertes de superficie forestière par municipalité en Montérégie.

<sup>8</sup> Choix de réponse se limitaient à « Totalemment d'accord, moyennement d'accord, peu d'accord, totalement en désaccord, moyennement en désaccord, un peu en désaccord. »

<sup>9</sup> <http://www.consultationboises.ca/index.php/depot-de-memoires/>

comité de 6 personnes<sup>10</sup> avec peut-être en plus les gens d'Acertys, c'est l'équivalent de témoigner devant un tribunal. Mais encore, les huis clos en matière judiciaire sont l'exception et non la règle. Peu de gens sont capables de se soumettre à un tel exercice.

Dans ce contexte, un groupe de citoyens, dont je suis, a rédigé une pétition<sup>11</sup> laquelle a été signée par plus de 5 000 personnes en ligne et sur papier. Nous avons profité de la séance de présentation de la Ville le 25 mars dernier, pour y déposer notre pétition. Ces 5 170 voix, le maire et le conseil refusent toujours de les entendre voire même d'en prendre acte. Silence Radio au conseil du 6 avril.

### **g) Modifications multiples de la démarche de consultation**

La consultation publique sur les boisés a subi de multiples modifications au fil des semaines. Modifications des séances ainsi que leur contenu, durcissement des règles, élargissement du nombre de personnes sondées etc. de sorte que les citoyens sont constamment pris par surprise.

Le plus récent ajout a été annoncé la semaine dernière dans le journal local. En effet, "la Chambre de commerces et de l'industrie du Haut-Richelieu a décidé d'organiser à la fin du mois d'avril une consultation publique qui ne sera ouverte qu'aux membres, lesquels pourront donner leur opinion sur le plan de conservation en toute quiétude".<sup>12</sup> Évidemment l'organisme sondera aussi ses membres sur l'avenir des golfs<sup>13</sup> et les élus seront invités<sup>14</sup> à y participer. On comprend ici que les membres de la CCIHR ne seront pas contraints de formuler leur opinion aux élus et/ou aux dirigeants de la Ville à huis clos contrairement aux citoyens.

Nous sommes en présence d'une opération qui nous détourne des choses importantes. Toute la démarche de consultation menée par Acertys, qui se dit pourtant participative, ignore et néglige certains aspects fondamentaux liés à la mise en place d'une consultation publique ouverte sur les enjeux réels de la protection des boisés. Le processus s'apparente davantage à une opération de relation publique. Pourtant, on ne peut prétendre à la démocratie, sans le respect d'une exigence fondamentale : la diffusion de toute l'information dans le cadre de la consultation pour la prise d'une décision éclairée.

## **2- Le document synthèse des boisés étant exclus du plan de conservation relève de la désinformation**

Le document de référence préparé par la ville et ses consultants dans le cadre de la présente consultation sur l'avenir réservé aux boisés actuellement exclus du plan de conservation de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu soulève un certain nombre de questions.

Le document de synthèse, remis initialement lors de la consultation des organismes communautaires n'a rien d'un travail rigoureux et professionnel autant dans sa forme que dans son contenu. Soit nous sommes en présence d'amateurisme, soit la volonté réelle des autorités

---

<sup>10</sup> Les membres du comité sont les personnes suivantes : Michel Fecteau, maire, Ian Langlois et Yvan Berthelot conseillers municipaux, Daniel Desroches, directeur général, Luc Castonguay, directeur des services de l'urbanisme et Francine Van Winden, chef division et développement durable.

<sup>11</sup> [http://www.petitions24.net/conservation\\_des\\_boisesfrichesparcs\\_et\\_golfs\\_de\\_la\\_municipalite](http://www.petitions24.net/conservation_des_boisesfrichesparcs_et_golfs_de_la_municipalite)

<sup>12</sup> Poulin, Charles., Plan de conservation de la ville : La chambre de commerce consultera les gens d'affaires. Le Canada-français, 2 avril 2015

<sup>13</sup> À la séance du 25 mars dernier, Luc Castonguay, directeur de l'urbanisme a refusé d'aborder la question des golfs de la Ville puisque c'est hors du sujet de la consultation publique actuelle.

<sup>14</sup> On comprend que les élus seront présents sans quoi la consultation ne serait publicisée par la CCIHR dans l'hebdo.

municipales ainsi que de la firme chargée de la consultation est de cacher l'information. Si c'est le cas, que s'acharne-t-on véritablement à cacher?

La facture du document est infantilisante à souhait avec ces icônes de petits reptiles et petits oiseaux. Par ailleurs, le fait d'opposer d'entrée de jeux la valeur écologique aux priorités de développement s'apparente à une forme de manipulation laquelle interdit du coup toute réflexion sereine quant aux enjeux véritables de la consultation : la préservation des boisés. On ajoute à cela le choix graphique de l'emplacement de la rubrique priorité de développement toujours à droite au milieu des pages, choix favoris des publicitaires et manifestement aussi le choix de la ville.

La synthèse des boisés présente une liste incomplète, des boisés situés sur son territoire. En effet, il existe actuellement plus de 24 boisés à Saint-Jean-sur-Richelieu exclus du plan de conservation. Le contenu de certains tableaux synthèse remis aux citoyens a varié au fil des rencontres. Difficile d'avoir un échange honnête quand les données de départ sont incomplètes, voir même à géométrie variable.

Par ailleurs, il est étrange d'aborder la question des boisés de façon fragmentaire, c'est-à-dire que l'on prend les boisés un à un. On exclue ainsi l'approche globale préconisée par le MAMROT et le MDDELCC en matière de protection du couvert végétal, laquelle d'une part forcerait la Ville à nous dévoiler l'évolution du pourcentage de surface boisée sur notre territoire dans le temps.

À la lumière des données de la Firme Géomont, on constate dans le bilan des pertes de superficies forestières en Montérégie, qu'il y avait en 1999-2000, 8,22%<sup>15</sup> de surface boisée à Saint-Jean-sur-Richelieu. En 2004, nous en étions à 7,56% et en 2009 à 7,1% alors que le Bois Douglas et le Boisé des frères Maristes, pour ne nommer que ceux là, étaient toujours existants. Sans risque de se tromper, nous sommes certainement en 2015, bien en deçà du 7% de surface boisée sur notre territoire quoiqu'en dise la Ville puisque le bilan de Géomont endossé par le MDDELCC repose sur des données obtenues et colligées de façon rigoureuse et scientifique, et ce contrairement aux données de la Ville.

Le rapport synthèse des boisés diffusé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu fait état de la valeur écologique de 10 boisés ciblés sur la base d'inventaires effectués pour la plupart, il y a entre 8 et 10 ans<sup>16</sup>. Aucun médecin ne se permettrait de poser un diagnostic à un patient sur la base de tests effectués il y a 10 ans sous peine de poursuite en responsabilité. Il en va de même de toutes choses et particulièrement du monde vivant lequel se transforme au fil du temps. Demander à une population de se prononcer sur l'avenir des boisés sur son territoire, sur les bases de données périmées et désuètes c'est porter atteinte à l'intelligence des résidents de Saint-Jean-sur-Richelieu et faire obstacle à toute approche scientifique.

10 ans dans la vie d'un boisé c'est absolument énorme! Entre un bouleau de 5 ans et celui de 15 ans, il y a un monde. Il s'en passe des choses dans la nature en 10 ans au niveau de la diversité, la maturité, l'unicité des groupements et la présence de nouvelles espèces etc. D'autant, qu'il y a 10 ans plusieurs boisés aujourd'hui coupés à blanc étaient présents sur notre territoire, dont le Boisé Maristes et le Boisé Douglas pour ne nommer que ceux-là. Évidemment, la disparition de boisés a

---

<sup>15</sup> Géomont (2009) Bilan des pertes de superficies forestières par municipalité en Montérégie. Données relatives à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

<sup>16</sup> Seule la caractérisation du boisé 104 est récente et valable. La mise à jour de la caractérisation du boisé des artisans en 2013 n'a pas de valeur scientifique puisqu'effectuée quelques heures tardivement en automne. Rien ne fut observé et documenté.

forcé certaines espèces à migrer et du coup, a eu certainement un impact sur la faune ainsi que la flore des boisés restants.

Par ailleurs, pour qu'un inventaire puisse être la base d'une discussion véritable, outre le fait que les observations doivent avoir été effectuées récemment, il est aussi essentiel d'avoir procédé minimalement pendant chacune des saisons à l'exception de l'hiver. Toute démarche scientifique visant à quantifier et qualifier la valeur écologique d'un boisé est guidée par un processus bien précis de cueillette des données lequel est connu et reconnu par les professionnels en la matière.

Que dire des zones humides et de certains cours d'eau qui ont pratiquement disparu des cartes de la Ville et de celles très sommaires déposées à l'appui du processus de consultation. Pourtant une municipalité peut protéger ce type de milieu si précieux intégralement sans être obligée d'en faire l'acquisition, on parle ici de servitude naturelle<sup>17</sup>. Il en va de même des boisés associés à des milieux humides ou proches de cours d'eau.

Manifestement, il y a ici un manque de respect des citoyens lesquels sont instrumentalisés dans une démarche qui nous semble être une opération de relations publiques ayant comme seul objectif de satisfaire l'intérêt unique des promoteurs.

Les priorités de développement du gouvernement du Québec (MAMROT et MDDELCC) en regard des grandes orientations en matière d'aménagement du territoire québécois sont à l'opposé de celles énoncées par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Deux visions : celle gouvernementale qui s'inscrit dans le 21<sup>ème</sup> siècle et celle de Saint-Jean-sur-Richelieu qui est propre au siècle dernier avec toutes les conséquences négatives observées.

### **3- Qu'est-ce que la ville s'acharne à nous cacher? Pourquoi opposer priorité de développement et valeur écologique? Cette approche du siècle dernier n'offre qu'un seul résultat : explosion du compte de taxes et de la dette.**

Pourquoi ne pas avoir chiffré les coûts liés à la disparition des boisés? Poser la question c'est y répondre, ils sont énormes. Augmentation de la pollution (qualité de l'eau et qualité de l'air), création de nouveaux îlots de chaleur, hausse des coûts énergétiques, problèmes de santé en lien avec cette détérioration de la qualité de l'environnement lesquels sont impressionnants à Saint-Jean-sur-Richelieu. Pressions énormes sur les infrastructures avec perte d'assurabilité à la clé.

Aussi, pourquoi ne pas chiffrer les coûts véritables de l'étalement urbain?

Depuis les 10 dernières années, on assiste à un déboisement sauvage associé au développement immobilier lequel entraîne une hausse de la population sans que cela n'ait eu d'impact positif sur le niveau de taxation de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Les taxes augmentent et la dette explose pourtant la croissance de la population promettait des économies d'échelles qui ne se sont jamais

---

<sup>17</sup> Girard, Jean- François, (2012) La vraie nature de la servitude de conservation : analyse d'un outil juridique méconnu. Développement récent en droit de l'environnement, Volume 352

Girard, Jean-François, (2010) Dix ans de protection de l'environnement par les municipalités depuis l'arrêt Spraytech : constatation et perspective, Développement récent en droit de l'environnement, Volume 329

Girard, Jean-François, (2007) La protection des milieux naturels par les municipalités : effervescence d'un droit en développement. Développement récent en droit de l'environnement, Volume 270.

matérialisées, preuves que les anciens modèles de développement urbain contribuent à l'appauvrissement de la population.

En y regardant de plus près la dette à long terme de la ville de 2002 à 2013<sup>18</sup>, on constate qu'elle a augmenté de 63%. Si on ajoute à cela, les emprunts temporaires maintenus, la hausse frôle les 70%. Et encore, si on chiffrait l'état de nos infrastructures soumises à une telle pression démographique, nous serions terrorisés par les coûts à venir.

Déjà en 2005, les indicateurs de gestion relatifs à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et diffusés par le MAMROT étaient préoccupants. En effet, l'endettement net de l'ensemble des contribuables par rapport à la richesse foncière uniformisée est passée de 0,46 en 2004 à 0,90 en 2005 ce qui constitue selon le ministère, une détérioration notable de la situation financière. Les facteurs identifiés ayant contribué à cet accroissement du fardeau fiscal des citoyens sont le développement de la ville et la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures. Il est dit dans le document :

*“ L'endettement imputable à l'ensemble de la nouvelle ville croit très rapidement considérant la politique agressive de développement conjuguée aux obligations légales et la volonté de réhabiliter les réseaux d'infrastructures et de maintien de nos actifs municipaux. À court terme ces investissements ne génèrent pas de richesse”<sup>19</sup>*

Compte tenu de l'état de détérioration de nos infrastructures près de 10 ans plus tard et de la pression encore plus grande mise sur celles-ci par l'augmentation de la population, il ressort que la restauration du réseau et sa mise à niveau devient une nécessité. Les compagnies d'assurance sont d'ailleurs au fait de ce facteur de risque aggravant dans notre Ville.

En simultanément, nous sommes desservis par une usine de traitement des eaux usées déjà très sollicitée de sorte que les déversements d'eaux usées dans la rivière Richelieu font parti du paysage urbain à Saint-Jean-sur-Richelieu. Combien ça coûte une réserve d'eau potable? Le point de non retour se situe à quel niveau?

La “croissance” à Saint-Jean-sur-Richelieu est synonyme de décroissance et d'appauvrissement, les rapports financiers municipaux sont éloquentes. L'entretien des routes avec les responsabilités y étant associées, c'est de l'argent. La gestion accrue des déchets aussi. Et les écoles et le transport scolaire et urbain. L'étalement urbain a des impacts directs sur tous les services à la population.

Il y a aussi des conséquences économiques importantes à une telle façon de faire. Une ville déboisée est une ville qui n'est pas attractive autant pour les touristes que les entreprises qui se veulent dynamiques et à l'avant-garde. Ces dernières offrent de bonnes conditions de travail et souhaitent recruter de la main-d'œuvre qualifiée qui s'installera à proximité dans un beau milieu de vie à l'image de leur propre démarche corporative.

L'économie du savoir ne prend pas racine dans des milieux enracinés dans de vieilles façons de faire. Poursuivre le développement tel qu'il a toujours été à Saint-Jean-sur-Richelieu c'est renoncer à se projeter vers un avenir prometteur, c'est poursuivre la hausse des taxes et voir augmenter la dette et, du coup appauvrir sa population. Comme le disait Albert Einstein “Un problème créé ne peut être résolu en réfléchissant de la même manière qu'il a été créé”.

---

<sup>18</sup> Rapports financiers consolidés 2002 à 2013, Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

<sup>19</sup> MAMROT, Indicateurs de gestion 2005- Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Santé financière globale.

L'élaboration du processus de consultation, sa forme, le choix de l'information et le mode de transmission, le contenu des documents, tout semble est fait dans le but de " fabriquer un consentement". La Ville a déjà pris sa décision<sup>20</sup> et Acertys travaille maintenant à la légitimer.

*" Le système de contrôle des sociétés démocratiques est fort efficace ; il instille la ligne directrice comme l'air qu'on respire. On ne s'en aperçoit pas, et on s'imagine parfois être en présence d'un débat particulièrement vigoureux. Au fond, c'est infiniment plus performant que les systèmes totalitaires".<sup>21</sup>*

Adosser une réflexion collective quant à la préservation des espaces naturels sur notre territoire au développement immobilier avec revenus de taxation à la clé c'est orienter le processus.

Tenir une consultation publique fragmentée, contrôlée et dirigée autant dans la forme que dans le contenu c'est travailler à la fabrication d'un consentement. Celui de voir disparaître les derniers milieux naturels sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu au profit des promoteurs et rendre ainsi inatteignable les cibles de 17 % de surface boisée dans notre ville. Pourtant, la plus grande agglomération urbaine du Québec, soit la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) s'est donnée comme objectif, la cible de 17% d'aires protégées pour 2020 et de 30% de couvert forestiers pour 2031<sup>22</sup> laquelle s'inscrit dans le courant des cibles internationales.

La démonstration étant faite, bien des villes au Québec, ont pris le virage de la protection de leurs milieux naturels, bien que ce ne soit évidemment pas le cas à Saint-Jean-sur-Richelieu puisqu'on se questionne sur la pertinence de conserver l'intégralité du moins de 7% de couvert forestier restant sur l'ensemble du territoire, zones verte et blanche confondues !

Pour qu'il y ait une véritable conversation démocratique quant à l'avenir des boisés, il faut informer et écouter les gens. À eux ensuite de décider des choix politiques qui les concernent en conformité de leurs valeurs profondes. Objectif que la présente consultation à géométrie variable ne vise malheureusement pas à atteindre.

**L'expérience de Saint-Jean-sur-Richelieu est une démonstration éloquent que déboiser c'est condamner les citoyens à toujours payer davantage. Déboiser c'est s'appauvrir collectivement et personnellement. Le déboisement à Saint-Jean-sur-Richelieu, c'est du sous-développement économique.**

**Je rejette la proposition de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de ne protéger que 83.08 hectares de boisés et d'en voir disparaître plus de 102 hectares. Nous n'avons pas les moyens de détruire d'autres espaces verts. Je demande aux élus de conserver tous les boisés, friches, parcs et golfs situés en zone urbaine à Saint-Jean-sur-Richelieu en ayant recours à tous les leviers réglementaires et légaux mis à la disposition des Villes du Québec pour protéger leurs espaces verts. L'acquisition demeurant le dernier recours.**

Josée Goudreau  
Citoyenne de Saint-Jean-sur-Richelieu  
Avocate et biologiste

---

<sup>20</sup> Discours du Maire Michel Fecteau à la Chambre de Commerce du Haut-Richelieu le 29 janvier 2015.

<sup>21</sup> Chomsky, Noam. (2007) Plus efficace encore que les dictatures : Le lavage de cerveaux en liberté (*Propos recueillis par Daniel Mermet, revus et corrigés par l'auteur*) <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/08/CHOMSKY/14992>

<sup>22</sup> Plan Métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)